



**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION POUR L'ÉQUIPE
NATIONALE JUNIOR**

(Août 2023)



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION POUR L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR

(Août 2023)

APERÇU DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR

1. L'objectif de l'équipe nationale junior est de préparer et soutenir les meilleurs athlètes canadiens juniors dans leur quête du succès sur la scène internationale. Les athlètes de l'équipe nationale junior chemineront à travers les parcours provinciaux et joueront activement au niveau national et plus. À court terme, les athlètes de l'équipe nationale junior auront pour objectif de représenter le Canada en vue d'accéder à l'équipe NextGen et à l'équipe senior à moyen terme.
2. Les athlètes de l'équipe nationale junior seront au stade « S'entraîner à la compétition » du Développement à long terme (DLT) et doivent avoir l'âge admissible pour participer aux Championnats du monde juniors de l'année suivante (autour du 15 août 2024).
3. Les athlètes de l'équipe nationale junior auront accès à un large éventail de services, notamment au soutien d'entraîneurs, à de l'entraînement centralisé, à des occasions de financement et à des services de soutien secondaires. Voir l'Annexe A pour la liste détaillée.
4. L'équipe nationale junior sera sélectionnée en vue de sa mise en place le 15 juin de la même année.

OBJECTIF

5. La présente politique régit la sélection de Squash Canada de l'équipe nationale junior. Chaque année, le comité des parcours juniors/athlètes et le comité de haute performance sélectionneront les athlètes qui feront partie de l'équipe Junior.

COMMUNICATION

6. La présente politique et toutes les modifications qui s'y appliquent seront publiées sur le site Web de Squash Canada et complétées par des réseaux de communications appropriés.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

7. Pour être admissible à la sélection de l'équipe nationale junior, un athlète doit respecter les critères d'admissibilité suivants :
 - a) être un membre en règle de son association de squash provinciale ou territoriale et être un joueur en règle avec Squash Canada selon toute Convention d'athlète précédemment signée par l'athlète et ne doit pas faire l'objet de mesures disciplinaires de la part de son association de squash provinciale ou territoriale ni de la part de Squash Canada; **et**
 - b) satisfaire aux conditions d'admissibilité pour représenter le Canada aux championnats du monde en titre, telles que déterminées par la Fédération mondiale de squash (FMS); (<https://www.worldsquash.org/world-championship-regulations-2/>);
 - c) être un membre inscrit et actif de la FMS et avoir un NIP de squash.
 - d) pour officialiser la sélection au sein de l'équipe nationale junior, l'athlète doit signer un accord liant Squash Canada et l'athlète qui définit les responsabilités mutuelles de chacune des parties, notamment celles liées au sport sécuritaire, au code de conduite et à l'antidopage. (<https://squash.ca/wp-content/uploads/2020/08/Squash-Canada-Athlete-Agreement-2019-2020.pdf>)

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR :

8. Afin d'être considéré pour la sélection dans l'équipe nationale junior, un athlète doit être entièrement prêt à assumer les responsabilités et les attentes de l'équipe qui suivent au cours de l'année de sélection :
 - a) participer à un minimum de trois (3) épreuves du circuit national et à un total de six (6) épreuves nationales par année (à déterminer par le comité du parcours des juniors et des athlètes d'ici le 1^{er} septembre de la même année que la sélection);
 - b) participer aux Championnats canadiens juniors fermés et à l'Open canadien junior;
 - c) participer à un minimum d'une (1) épreuve internationale par année (USJO, BJO, Dutch ou Pioneer);
 - d) participer à un minimum d'une (1) épreuve provinciale ou nationale par année (championnats provinciaux, championnats canadiens par équipes, etc.);
 - e) se présenter et participer aux séances et aux camps d'entraînement en fonction des disponibilités et des besoins; ces activités seront offertes au niveau régional en collaboration avec les associations provinciales et territoriales afin de limiter les déplacements dans la mesure du possible;
 - f) soumettre l'OPA, le calendrier des compétitions et le journal d'entraînement chaque année;
 - g) soumettre les résultats des tests physiques et techniques réguliers (au minimum trois (3) fois par année);
 - h) communiquer régulièrement, notamment en faisant le lien entre SC et l'entraîneur principal ainsi que l'équipe de soutien;
 - i) se classer parmi les 20 premiers au classement général canadien junior féminin ou masculin;
 - j) être disponible pour les médias (entrevues, photographie, etc.) et pour du service communautaire auprès de Squash Canada, dans les limites du raisonnable, sur demande;
 - k) si l'une des exigences ci-dessus ne peut être respectée en raison d'une blessure ou d'une autre circonstance imprévue, les athlètes sélectionnés peuvent faire une demande

d'exemption. Les athlètes peuvent demander une exemption, par écrit, au responsable du développement des athlètes. Cette demande sera examinée, et acceptée ou rejetée, sur une base individuelle par le comité du parcours de l'athlète junior et/ou le responsable du développement des athlètes.

- l) En tout temps, être familier avec le Code de conduite de Squash Canada, de la politique en matière de discipline et de plaintes, de la politique d'appel et de toutes les autres politiques, règles et règlements de l'organisation, et de s'y conformer rigoureusement. De plus, tous les athlètes qui ont reçu l'aval de Squash Canada sont tenus d'adhérer et de consentir au CCUMS (Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport).

SERVICES OFFERTS AUX ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR 2023-2024 :

9. Les membres de l'équipe auront accès aux avantages et aux services suivants, dans la mesure où les budgets de Squash Canada le permettent :
 - a) soutien de la part du gestionnaire du développement des athlètes;
 - b) soutien à l'élaboration de l'OPA, du calendrier des compétitions et du programme d'entraînement;
 - c) accès gratuit aux programmes d'entraînement centralisés;
 - d) camps d'entraînement tels que prévus;
 - e) uniforme de l'équipe canadienne;
 - f) capacité à représenter le Canada lors d'épreuves internationales (selon les critères établis);
 - g) possibilités de financement;
 - h) accès au Programme d'assurance des athlètes canadiens;
 - i) formation gratuite d'entraîneur du PNCE;
 - j) laissez-passer et suggestions locales sur les sites hôtes canadiens de l'APS;
 - k) accès à des entraîneurs, à du suivi en psychologie du sport, à un plan d'entraînement, à une gestion de l'horaire, à des conseils en nutrition, à du soutien en cas de blessure et de réadaptation, etc.;
 - l) accès à des possibilités de mentorat, notamment à du soutien en matière de carrière, de commandites et de marketing,
 - m) autres programmes de soutien de Sport Canada, le cas échéant.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET ÉCHÉANCIER DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR :

10. L'équipe nationale junior évoluera sur une période de trois ans avec pour objectif de soutenir une sélection d'un maximum de 12 athlètes féminines et 12 athlètes masculins qui visent l'atteinte d'un squash international de haut niveau. Les équipes seront sélectionnées et évaluées chaque année.
11. Le comité des parcours juniors/athlètes et le comité haute performance sélectionneront l'équipe entre le 15 juin et le 15 août de la même année que la sélection, à leur seule discrétion en se basant sur les considérations suivantes (sans s'y limiter) :
 - a) le potentiel de l'athlète en tant que membre NextGen ou senior de l'équipe nationale;
 - b) l'engagement, le professionnalisme, l'environnement d'entraînement et l'équipe de soutien de l'athlète;

- c) le classement du Club Locker et le classement du CNJ en date du 15 juillet de la même année que la sélection;
- d) les résultats en face-à-face;
- e) expérience et performances antérieures en matière de compétitions internationales;
- f) âge admissible pour les Jeux panaméricains, les Jeux du Commonwealth et les Championnats du monde junior;
- g) les résultats des tests, des vidéos de matchs et d'entraînements, des entrevues et des références au besoin.